

Le 11 juin 2021

Communiqué de presse

## **Le Réseau Biodiversité pour les Abeilles se réjouit de la priorité donnée à l'alimentation des abeilles dans le *Plan pollinisateurs***

**L'amélioration des ressources alimentaires des abeilles est l'une des deux actions phares contenu dans le plan du gouvernement. Cette volonté affichée ne pourra se traduire au plan opérationnel que par une mobilisation commune et gagnant-gagnant du monde agricole et du monde apicole. A ce titre, le Réseau Biodiversité pour les Abeilles fait part de son inquiétude sur le projet d'évolution de l'arrêté abeilles et renouvelle sa proposition de « *bee-deal* » non retenue à ce stade : ne pas ajouter de contraintes supplémentaires pour les agriculteurs dans la protection des cultures tout en renforçant les sanctions en cas de non-respect des bonnes pratiques.**

Très attendu par la filière apicole, le contenu Plan pollinisateurs du Gouvernement se précise. Le monde agricole est aussi à l'écoute compte-tenu de l'importance du service de la pollinisation sur les rendements des cultures. Le dernier projet présenté fait la part belle à l'alimentation, enjeu déterminant pour la santé des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages. Ainsi, deux « actions phares » se distinguent parmi les dizaines de mesures proposées : « établir des listes rouges UICN des insectes pollinisateurs sauvages » et « combler les lacunes très importantes concernant la connaissance des ressources et des comportements alimentaires des pollinisateurs ». Cette dernière répond aux attentes du Réseau Biodiversité pour les Abeilles qui développe depuis une quinzaine d'années une expertise technique et scientifique unique sur le bol alimentaire des abeilles, à travers notamment la mise en place des jachères mellifères. En cohérence avec l'affirmation claire du caractère multifactoriel des mortalités d'abeilles, le Plan pollinisateurs fait le choix de travailler sur la biodiversité fonctionnelle en cherchant à améliorer l'alimentation des abeilles. **« Lorsque les abeilles et les pollinisateurs sauvages ont accès une alimentation diversifiée, de qualité, en quantité suffisante et tout au long de l'année, leurs défenses immunitaires sont renforcées ce qui leur permet de mieux résister face aux multiples agresseurs, en particulier le *Varroa*, ennemi n°1 des abeilles »** précise Philippe Lecompte, apiculteur professionnel bio et Président du Réseau Biodiversité pour les Abeilles.

### **Une volonté politique à traduire au plus vite sur le terrain**

Le Plan pollinisateurs entend mobiliser les dispositions de la PAC pour augmenter sensiblement la ressource en pollen et en nectar. Cela peut passer par la MAEC API pour implanter des jachères mellifères et mobiliser les surfaces dites d'intérêt écologique. Le gouvernement souhaite aussi travailler sur la conditionnalité comme levier pour accélérer le développement de ces oasis de biodiversité. En s'appuyant sur sa connaissance et son expérience du terrain, le Réseau Biodiversité pour les Abeilles précise que ce pilier du Plan pollinisateurs ne pourra se traduire qu'avec le monde agricole et qu'un véritable travail d'animation de proximité est indispensable en la matière. Des discussions doivent se poursuivre avec le Ministère de l'Agriculture pour déterminer les contours précis de la mise en œuvre de ce volet prioritaire du plan.

### **Attention à ne pas briser une dynamique par une surenchère inutile**

Si la protection des cultures contre les insectes ravageurs, les adventices et les maladies fongiques est indispensable, elle doit se conjuguer avec la préservation des pollinisateurs. C'est un impératif environnemental, mais aussi agronomique en raison du service de la pollinisation et de ses conséquences directes sur les rendements et la qualité des productions agricoles. Ce gagnant-gagnant entre les filières apicoles et agricoles se traduit depuis près de vingt ans par le respect d'un arrêté abeilles, qui peut s'apparenter à un code de conduite dans l'utilisation des produits phytosanitaires. Cet arrêté est globalement satisfaisant et efficace puisqu'il permet, en zone de grandes cultures, de concilier l'apiculture et l'agriculture. Le Réseau Biodiversité pour les Abeilles, qui rassemble notamment des apiculteurs et des agriculteurs, s'inquiète donc d'une nouvelle version de cet arrêté qui devrait être plus contraignant pour les agriculteurs. Si la dernière version est plus raisonnable que les précédentes moutures, elle risque toutefois de tendre inutilement les relations entre les filières apicoles et agricoles. Le « Bee-deal » proposé par le Réseau Biodiversité pour les Abeilles permettrait d'apaiser la situation en évitant une surenchère et des contraintes supplémentaires pour les agriculteurs tout en renforçant la bonne application de l'arrêté avec des sanctions plus lourdes en cas de non-respect.

*« Le Réseau Biodiversité pour les Abeilles accueille avec une satisfaction prudente le Plan pollinisateurs et entend contribuer très concrètement à relever le défi de sa bonne application, en particulier sur la priorité donnée à l'alimentation des abeilles et des pollinisateurs sauvages. Il s'inquiète toutefois des conséquences de la révision de l'arrêté abeilles qui risque de freiner, voire d'empêcher, la déclinaison du plan Pollinisateurs sur le terrain »* résume Philippe Lecompte, apiculteur professionnel bio et Président du Réseau Biodiversité pour les Abeilles.

**Contact presse : Pierre Testu**

Tel : 07 67 26 31 44 - [testu@asso-rba.fr](mailto:testu@asso-rba.fr)